



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/479

Le 1er novembre 2021

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Règles de procédure approuvées par le Comité du Règlement des radiocommunications**

Suite à la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019, une édition 2021 des Règles de procédure a été publiée. Cette nouvelle édition comprend toutes les révisions jusques et y compris les Règles de procédure approuvées énumérées dans les annexes de la Lettre circulaire [CR/471](#) en date du 30 novembre 2020.

Conformément aux dispositions des numéros **13.12** et **13.14** du Règlement des radiocommunications, le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), à sa 88ème réunion (tenue du 11 au 15 octobre 2021), a approuvé des modifications apportées aux Règles de procédure (édition de 2021, mise à jour 1).

Ces modifications concernent des Règles de procédure nouvelles ou modifiées, qui figurent dans l'Annexe ci-jointe, correspondant à l'édition de 2021 des Règles de procédure. Les Règles de procédure relatives aux numéros **5.418C**, **5.485**, **11.31** et **9.11A**, à l'Annexe 2 de l'Appendice **4**, à la recevabilité des fiches des notifications généralement applicables à toutes les assignations notifiées au Bureau des radiocommunications en vertu des procédures du Règlement des radiocommunications et à la Résolution **49 (Rév.CMR-15)**, les Règles de procédure élaborées par suite des décisions des CMR précédentes nécessitant l'examen par le Comité des demandes de prorogation de délais réglementaires présentées par des administrations notificatrices ainsi que les Règles relatives à la propagation du délai réglementaire applicable à la mise en service d'assignations de fréquence à un satellite aux dispositions internes et aux méthodes de travail du Comité du Règlement des radiocommunications entrent en vigueur le 15 octobre 2021 et les Règles de procédure relatives à la Résolution **32 (CMR-19)** entrent en vigueur le 23 novembre 2019.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: [Règles de procédure – Edition de 2021 – Mise à jour 1](#)¹

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

¹ <http://www.itu.int/pub/R-REG-ROP/fr>.